



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 42279

Texte de la question

M. Richard Mallié interroge M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la baisse de l'impôt sur le revenu mis en oeuvre dans les lois de finances 2003 et 2004. Il souhaiterait connaître le nombre de foyers fiscaux et de contribuables qui ont bénéficié de cette baisse pour la commune de Simiane-Collongue (Bouches-du-Rhône) ainsi que le montant moyen par foyer fiscal de cette baisse.

Texte de la réponse

Il est précisé que seules les données relatives aux revenus 2002 (baisse de 1 % du barème inscrite dans la loi de finances pour 2003) sont actuellement disponibles. Les informations demandées figurent dans les tableaux ci-dessous :

COMMUNES	NOMBRE DE FOYERS bénéficiaires de la baisse	NOMBRE DE CONTRIBUABLES bénéficiaires de la baisse	MONTANT TOTAL de la baisse en EUR	MONTANT MOYEN de la baisse en EUR par foyer bénéficiaire
Allauch	6 145	9 772	254 901	41
Auriol	2 915	4 601	93 888	32
Gardanne	5 159	7 767	109 694	21
Greasque	1 120	1 680	32 372	29
Roquevaire	2 482	3 833	101 550	41
Simiane-Collongue	1 579	2 541	56 508	36
Saint-Savournin	792	1 254	19 698	25

Nombre de foyers ayant bénéficié de la baisse de 1 % du barème en France (revenus 2002)

NOMBRE DE FOYERS bénéficiaires de la baisse (en millions)	NOMBRE DE CONTRIBUABLES bénéficiaires de la baisse (en millions d'EUR)	MONTANT TOTAL de la baisse (en MEUR)	MONTANT MOYEN de la baisse en EUR par foyer bénéficiaire
-----------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------	----------------------------------------------------------

17,1	25,0	593,4	35
------	------	-------	----

Notice méthodologique : le montant de la baisse de 1 % a été mesuré par différence entre, d'une part, l'impôt simulé, issu de la taxation des contribuables, selon les taux du barème 2002 majorés de 1 %, et d'autre part, l'impôt réel sur les revenus 2002. Les foyers bénéficiaires de la mesure correspondent aux contribuables qui auraient payé un impôt plus élevé ou dont la restitution des crédits d'impôt aurait été inférieure, si le barème n'avait pas baissé.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42279

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4594

Réponse publiée le : 21 septembre 2004, page 7306